



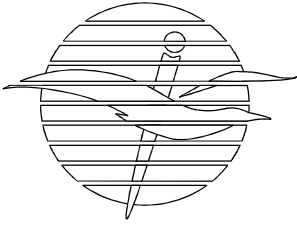
DOSSIER DE PRESSE

Le Jeudi de la Colère

28 mai 2009



Syndicat des Masseurs-Kinésithérapeutes des Bouches-du-Rhône affilié FFMKR



SYNDICAT DES MASSEURS-KINESITHERAPEUTES REEDUCATEURS DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Affilié à la Fédération Française des Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs

c/o René BARTS - Président - 17, Rue du Dr. Acquaviva

13004 MARSEILLE

Tél. / Fax : +33 (0)4 91 86 0193
www.ffmkr13.fr

Pour toutes informations complémentaires,
n'hésitez pas à contacter.

René BARTS - Président

06.61.88.48.00

rene.barts@free.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE

Marseille, le 05 mai 2009

(Toutes Editions Bouches-du-Rhône)

LA FFMKR COMMUNIQUE :

**« Masseurs-kinésithérapeutes : le jeudi de la colère »
Manifestation Nationale le 28 mai 2009, dès 08 h.30
devant la CPCAM 13, 56 Ch. Joseph AIGUIER à Marseille.**

Après la signature de la nouvelle convention en mai 2007, l'année 2008 a été une année blanche en termes de revalorisations des actes de masso-kinésithérapie.

L'année 2009 doit être une année décisive. Décisive dans un contexte économique particulièrement tendu. Décisive dans un cadre législatif restrictif imposé par la loi de financement de la sécurité sociale 2009 qui s'ajoute à celui de 2008, lui aussi contraint.

La politique du Syndicat des Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs des B-d-Rh pour 2009 est basée sur :

- La mise en place, dans les plus brefs délais, d'une application homogène des mesures de simplifications administratives sur le terrain.
- La mise en place d'une véritable maîtrise médicalisée basée sur une montée en puissance de la production des bilans diagnostics kinésithérapiques (BDK) et en aucune manière, sur un retour ou une modification de la DEP (Demande d'Entente Préalable) sous quelque forme que ce soit.
- La mise en place d'une revalorisation des actes de masso-kinésithérapie.
- La mise en place d'une véritable politique incitative et coordonnée entre les différents acteurs et les différentes structures en matière de démographie professionnelle paramédicale.

Ces quatre mesures s'inscrivent dans une politique axée sur l'autonomie et la responsabilité du masseur-kinésithérapeute.

Non à un retour du tout médecin régulateur des dépenses de santé. Non à un retour de la maîtrise médicale. Oui à une véritable maîtrise médicalisée où le masseur-kinésithérapeute est un acteur de soins responsable au sein du système de santé.

Afin de vous présenter en détail les revendications de la profession, qui manifestera le Jeudi 28 Mai devant le CPCAM des Bouches-du-Rhône, comme dans toute la France,

le **Syndicat des Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs des B-d-Rh** (FFMKR 13) vous invite à une **conférence de presse qui aura lieu à Marseille Hôtel RADISSON SAS Vieux-Port, le Lundi 25 Mai 2009 à 11 heures.**

Réponse souhaitée avant le 21 MAI

René BARTS - Président



SYNDICAT DES MASSEURS-KINESITHERAPEUTES REEDUCATEURS DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Affilié à la Fédération Française des Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs

**c/o René BARTS – Président – 17, Rue du Dr. Acquaviva
13004 MARSEILLE**

Tél. / Fax : +33 (0)4 91 86 0193

www.ffmkr13.fr

LE SYNDICAT FFMKR 13

Déclaré à la Préfecture des Bouches-du-Rhône en 1958 (loi du 21 mars 1884), **le Syndicat des Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs des Bouches-du-Rhône** (FFMKR 13) a donc plus de 50 ans d'existence !

Dès 1963 il est l'un des syndicats fondateurs de la **Fédération Française des Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs** (FFMKR) naissante qui regroupe aujourd'hui 90 syndicats départementaux et couvre 22 régions. Syndicat professionnel, il est le plus représentatif des 2.600 masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs libéraux des Bouches-du-Rhône.

Vous pouvez le retrouver sur son site internet : www.ffmkr13.fr

Le bureau du Syndicat FFMKR 13 est composé par René BARTS, Président ; le vice-président est Michel MAGNAVAL, le Secrétaire Général Didier DAVID et le Trésorier Jean-Fabien LAZARO. Le Conseil d'Administration se réunit tous les mois. Chacun des membres a une action bénévole au service des intérêts de l'ensemble des professionnels du département, sans obédience politique particulière, pour établir entre tous les professionnels une solidarité effective pour la défense de leurs intérêts corporatifs, économiques, sociaux et moraux.

Pour toutes informations complémentaires,

n'hésitez pas à contacter :

- René BARTS : 04.91.86.01.93
- Michel MAGNAVAL : 04.91.53.23.17
- Didier DAVID : 06.08.47.98.64
- Jean-Fabien LAZARO : 06.81.85.64.34

.../...

« Masseurs-kinésithérapeutes : le jeudi de la colère » - 28 Mai 2009.

LES RAISONS DE LA COLERE ...

L'autisme de l'UNCAM

Un régime conventionnel corrompu ...

pas de négociations possibles à cause de « l'autisme » de l'UNCAM depuis 2 ans, qui n'a respecté aucun des engagements contractuels conventionnels.

L'UNCAM traîne des pieds, et ne respecte aucun de ses engagements. Aucun débat constructif n'est possible. Décisions brouillonnes « effets d'annonce » mal ou non appliquées sur le terrain.

Malgré les propositions constructives de la FFMKR, aucune avancée sur :

- *Optimisation du placement en SSR et CRF*
- *Maîtrise médicalisée*
- *Coordination des soins (BDK)*
- *Valorisation des actes*
- *Prévention*
- *Démographie*

Une tarification « pousse au crime » ...

La valeur de la lettre clef n'a pas évolué depuis 1999 (2,04 €), une IFD de base à 2 €

Au premier trimestre 2009 les dépenses de soins d'auxiliaires médicaux ont évolué en-dessous de l'ONDAM fixé à 3,1 % pour 2009 : kinésithérapie + 2,2 %.

Pour mémoire l'IPC (indice des prix à la consommation, ensemble des ménages, source INSEE) a évolué de 100,5 en 1999 à 119,2 en 2008.

On peut se poser la question de savoir si ce n'est pas là une attitude délibérée pour casser le système conventionnel national avec la finalité de donner aux ARS la main mise sur des conventions locales, marginalisant le rôle des syndicats et tordant le cou au paiement libéral mais conventionné à l'acte pour une forfaitisation étatique des soins ...

L'accès aux soins en question ...

DEP (demande d'entente préalable au remboursement des soins) :

Deux décisions de l'UNCAM en 2008 (mars et décembre) limitent la prise en charge de la rééducation par l'Assurance Maladie à 30 séances par an et par patient quels que soient le motif (c'est-à-dire la pathologie) et la nature des actes et ultérieurement, selon les indications, à des référentiels fixés par la HAS (Haute Autorité de Santé).

Mais parallèlement aucune des « démarches de simplification administrative », principe prévu dans la Convention, n'est engagée : silence des CPAM qui ne peuvent appliquer aisément ce type de décisions technocratiques pour de multiples raisons, tant de personnel, que de moyens techniques ou d'évaluation des nécessités des « malades longue durée », alors que dans les départements pilotes où la DEP avait été suspendue (dès 2005 pour les Bouches-du-Rhône) aucune inflation de soins n'a été constatée par les agences comptables des CPAM.

On peut se demander si ces prémices de mise en place d'un « panier de soins » appuyé sur des « références normatives standardisées » exclusivement « économiques », tous les paramètres d'appréciation de l'état de santé n'étant pas mathématiquement quantifiables (comorbidité, âge, état physique et mental, situation sociale, etc.), ne vont pas à l'encontre de l'accès des patients à des soins de qualité « médicalement justifiés ».

La formation initiale des professionnels rétrogradée ...

LMD (Licence, Mastère, Doctorat) : le protocole de Bologne signé par l'Etat français en 1998 ne s'applique pas à la formation des Kinésithérapeutes français qui pourtant, comme les sages-femmes, souhaitent l'universitarisation de leur formation (aujourd'hui BAC + 4 reconnue BAC + 2) l'Assemblée Nationale n'ayant pas validé leur demande bien que Valérie PECRESSE l'ai jugée justifiée.

Or la « qualité des soins » ne saurait s'exonérer de la « qualité de la formation », chose comprise par les autres Etats Européens ...

Une retraite amputée ...

L' ASV conventionnelle en faillite à cause de l'impéritie de l'UNCAM a été réformée par l'Etat (François FILLON) spoliant, avec effet rétroactif, les cotisants kinésithérapeutes de 20 % de la valeur de leur régime de base (diminution par deux de la valeur et du nombre de points acquis, multiplication par trois de la cotisation, diminution des pensions servies).

CONCLUSION

La réforme pour aboutir doit être négociée avec l'ensemble des partenaires, respecter l'individu citoyen, respecter les professionnels de santé.

Inadéquation des moyens économiques retenus avec une santé de qualité. La régulation passe par le changement de mentalité et de place des acteurs selon les experts de santé publique ...

M.M.

La FFMKR réitère ses demandes

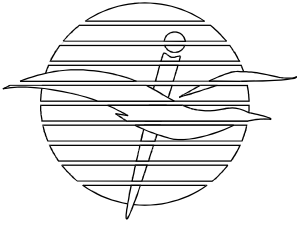
- La mise en place, dans les plus brefs délais, d'une application homogène des mesures de simplifications administratives sur le terrain.
 - La mise en place d'une véritable maîtrise médicalisée basée sur une montée en puissance de la production des bilans diagnostics kinésithérapiques (BDK) et en aucune manière, sur un retour ou une modification de la DEP sous quelque forme que ce soit.
 - La mise en place d'une revalorisation des actes de masso-kinésithérapie.
 - La mise en place d'une véritable politique incitative et coordonnée entre les différents acteurs et les différentes structures en matière de démographie professionnelle paramédicale
- Ces quatre mesures s'inscrivent dans une politique axée sur l'autonomie et la responsabilité du masseur-kinésithérapeute.**

*Syndicat des M-K-R des B-d-Rh. (FFMKR 13) – c/o : René BARTS, Président – 17, Rue du Dr. Acquaviva – 13004 MARSEILLE
Tél. / Fax : + 33 (0) 4 91 86 01 93*

LEXIQUE :

UNCAM	Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie
FFMKR	Fédération Française des Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs
SSR	Soins de Suite et de Réadaptation
CRF	Centre de Rééducation Fonctionnelle
BDK	Bilan Diagnostique de Kinésithérapie
ONDAM	Objectif National de Dépenses de l'Assurance Maladie
DEP	Demande d'Entente Préalable
HAS	Haute Autorité de Santé
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
LMD	Licence, Mastère, Doctorat
ASV	Avantage Social Vieillesse

.../...



SYNDICAT DES MASSEURS-KINESITHERAPEUTES REEDUCATEURS DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Affilié à la Fédération Française des Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs

**c/o René BARTS - Président - 17, Rue du Dr. Acquaviva
13004 MARSEILLE**

Tél. / Fax : +33 (0)4 91 86 0193

www.ffmkr13.fr

Pour toutes informations complémentaires,
n'hésitez pas à contacter.

René BARTS - Président

06.61.88.48.00

rene.barts@free.fr

MOTION DU 28 Mai 2009 :

Après la signature de la nouvelle convention en mai 2007, l'année 2008 a été une année blanche.

L'année 2009 doit-être une année décisive. Décisive dans un contexte économique particulièrement tendu. Décisive dans un cadre législatif restrictif imposé par la loi de financement de la sécurité sociale 2009 qui s'ajoute à celui de 2008, lui aussi contraint.

Le Syndicat des MKR des B-d-Rh (FFMKR 13) attend de l'UNCAM, bien au-delà des paroles, des actes concrets débouchant sur des accords précis et applicables rapidement.

Le Syndicat des MKR des B-d-Rh (FFMKR 13) demande une application stricte et uniforme des simplifications administratives :

- Suppression **uniforme** de la demande d'entente préalable (DEP) pour un nombre de séances inférieur ou égal à 30.
- Uniformisation desdites suppressions, mais aussi dans l'envoi des ordonnances aux caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) et entre les différentes caisses : CNAMTS, MSA et RSI.

Le Syndicat des MKR des B-d-Rh (FFMKR 13) demande une nette revalorisation des actes de masso-kinésithérapie en 2009 après une année blanche en 2008 (et des tarifs inchangés depuis 1999). Cette revalorisation doit être basée sur une véritable politique médicalisée gagnant-gagnant et gagée, comme prévue par la convention, sur les économies dégagées des centres de rééducation (CRF) et sur l'augmentation de l'ONDAM de ville pour cette année 2009 et les provisions faites sur l'ONDAM 2008.

Le Syndicat des MKR des B-d-Rh (FFMKR 13) demande la mise en place d'une véritable maîtrise médicalisée basée sur une montée en puissance de la production des bilans diagnostics kinésithérapiques (BDK) et en aucune manière, sur un retour ou une modification de la DEP (Demande d'Entente Préalable) sous quelque forme que ce soit.

Le Syndicat des MKR des B-d-Rh (FFMKR 13) demande la mise en place d'une véritable politique incitative et coordonnée entre les différents acteurs et les différentes structures en matière de démographie professionnelle paramédicale.

Ces quatre mesures s'inscrivent dans une politique axée sur l'autonomie et la responsabilité du masseur-kinésithérapeute, acteur de soins responsable au sein du système de santé.

René BARTS - Président